

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 17.10.23

Membres présents :

Représentants de parents d'élèves :

Mme ALLAIN Laëtitia
 Mme CHAUMOND Marie
 Mme LORRE Justine
 Mme LOUICHE Sarah
 Mme NÉVOT Aurélie
 Mr SERRANDOUR Cédric

Représentants de l'éducation Nationale En attente de nomination

Représentants des municipalités :

M. DALLET, délégué aux affaires
 scolaires de la Mairie de Fréhel en charge des
 affaires scolaires

Enseignantes :

Mme GESTIN Isabelle
 Mme LEOST Aurélie
 Mme ROUY Réjane

Absents excusés : Mme BOURGOIN, Inspectrice de l'Education Nationale,
 Mme MOISAN, Maire de Fréhel
 Mme BILLON Emmanuelle, Mme BRESSON Isabelle (enseignantes)
 Mme MARTEAU Marina, Mme BERTHO-AMIOT Nolwenn, représentantes des parents d'élèves

Ordre du jour :

1. Organisation pédagogique
2. Règlement intérieur
3. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
4. Nouveaux plans nationaux
5. Remerciements pour les travaux et achats
6. Les projets pédagogiques
7. Questions diverses

Préambule : les rôles du conseil d'école : le conseil donne des avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toute question intéressant la vie de l'école.

1) Organisation pédagogique :

PS1/PS2/MS : $5+7+10 = 22$ (→ d'autres TPS en attente.)

GS/CP : $9+10+1 = 20$

CE1-CE2: $10+10 = 20$ (dont 1 enfant du voyage)

CM1/CM2 : $8+12 = 20$

→ 82 enfants scolarisés en ce début d'année scolaire.

La répartition :

- La classe de PS-MS est prise en charge par Mme ROUY
- La classe de GS/CP est prise en charge par Mme LEOST et Mme BILLON (le jeudi).

Un décloisonnement est opéré pour les après-midis : Mme ROUY accueille les GS pendant la sieste des élèves de la classe maternelle. Ainsi, le groupe des GS et celui des CP bénéficient d'un temps privilégié en petit effectif pour favoriser les apprentissages fondamentaux.

- La classe de CE1-CE2 est prise en charge par Mme GESTIN.
- La classe de CM1-CM2 est prise en charge par Mme BRESSON.

Un décloisonnement est opéré deux demi-journées par semaine entre les classes des CE et CM.

Organisation des rythmes scolaires :

L'école de Fréhel accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30
Voici l'emploi du temps :

Fréhel	9h00	12h15	12h15	13h45	13h45	16h30
LUNDI	Enseignement				Enseignement	
MARDI	Enseignement				Enseignement	
MERCREDI						
JEUDI	Enseignement		Pause méridienne		Enseignement	
VENDREDI	Enseignement				Enseignement	

Cette année scolaire, nous accueillons une employée de service civique : la volontaire participe à des actions et projets au service des élèves dans les domaines de la pédagogie et de la citoyenneté. Ses missions diverses : participer à l'accueil du matin ; aide à la préparation du matériel indispensable à la pédagogie de classe (photocopies, ateliers, collage de feuilles...) ; assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques ; accompagnement lors des sorties scolaires ; animations de cours pendant les récréations...

2) Règlement intérieur :

Le règlement est relu et discuté point par point.

Depuis la rentrée 2019, selon la loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 l'instruction est obligatoire à l'âge de 3 ans (présence obligatoire dès la rentrée de l'année des 3 ans).

Nous insistons à nouveau sur les points suivants : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable, **en bonne santé** et montrer **la plus grande correction à l'égard des autres élèves et de tout personnel de l'établissement** (utiliser un vocabulaire approprié au vivre ensemble).

Concernant le contexte sanitaire, nous gardons les modalités d'accueil de l'an passé : Les élèves, à partir de la GS sont accueillis dans la cour de l'école. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour conduire leur enfant dans la classe.**

La sortie des élèves se fait au portail de l'école, sous la responsabilité des enseignantes. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour venir chercher leur enfant dans la classe.**

Après vote favorable du conseil, ces modalités d'accueil deviennent pérennes à partir de ce jour.

Petit rappel concernant le protocole sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 :

- Si votre enfant présente de la température, un test est fortement conseillé avant le retour à l'école.
- respect de la distanciation sociale.
- Prévoir un masque dans le cartable si l'enfant est enrhumé ou tousse.

Si un élève a contracté la COVID, il est fortement recommandé de le garder jusqu'à son rétablissement.

Dans le cadre du plan Vigipirate, **les horaires doivent impérativement être respectés**. Vu la configuration de notre école, ouvrir aux retardataires occasionne un dérangement préjudiciable à tous.

Rappel aux parents de maternelle : veuillez fermer le portillon derrière vous en partant.

Faire remettre un panneau à poser sur le portillon.

Vote du nouveau règlement : adopté à l'unanimité.

Le règlement revu sera consultable sur le site de l'école, restera valable jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2024-2025 et sera immédiatement applicable.

Présentation du PPMS

Dans le cadre de la sécurité des enfants, nous allons procéder dans l'année à plusieurs types d'exercices :

- Les exercices d'évacuation-incendie traditionnels.
- **Les exercices liés aux dangers venant de l'extérieur**. Ces exercices s'intègrent dans un plan : le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Le PPMS est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas de :

- **Risque majeur** (comme une tempête, inondation, nuage toxique....). Tout ceci se traduit par un confinement des enfants dans un lieu sécurisé, au sein de l'école. D'ordinaire, le confinement s'effectue dans la salle de sieste et garderie. Les élèves de toutes les classes sont réunis dans un même lieu.
- **D'attentat, d'intrusion malveillante** ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site : ces exercices se traduisent par un confinement et une protection des enfants.
Dans ce second cas, deux types de scénarii se présentent à nous :

- 1) Si le danger **provenait de l'environnement proche de l'école** : Les enfants sont alors confinés (**après perception de l'alarme sonore PPMS**) dans la pièce dédiée au confinement risque majeur : se cacher et faire le silence. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées, et les élèves sont tous confinés au même endroit.
- 2) Si l'intrusion **était directement dans l'école**, **l'alarme visuelle** est déclenchée via le boîtier que chaque adulte possède (n'importe quel adulte peut déclencher cette alarme). **Le but de cette alerte est de se soustraire à la visibilité du danger**. Deux cas de figure se présentent après observation :
 - **La menace n'est pas directement visible**. Les enfants sont invités à se

caché et faire le silence dans la classe. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées. Ceci afin de ne pas s'exposer à la menace.

- **La menace est visible** : l'adulte détermine si la fuite est possible. Dans le cas contraire, les enfants sont confinés dans la classe. L'exercice de ce scénario est en cours de réflexion, afin que les enfants puissent l'assimiler dans les meilleures conditions possibles.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective. Il sera réajusté en fonction des exercices. (« Travailler le scénario fuite » ; pour le moment on privilégie « on se cache »).

En cas de coupure de courant, un système de relais est prévu pour le PPMS confinement ; la télécommande est autonome.

Nous rappelons que le signal émis via le boîtier est conjointement envoyé aux services de sécurité et aux élus.

Les couleurs du boîtier :

- Rouge : intrusion
- Jaune : incident interne
- Vert : Ouverture du portail

3) Nouveaux plans nationaux :

🚦 Le programme PHARE :

Plan de lutte contre le **HAR**cèlement à l'École.

Ce programme se concrétise sur le terrain par un protocole mis en place lorsqu'une situation se révèle. L'équipe enseignante pourra faire appel aux personnes ressources qui pourront intervenir dans l'école pour voir les différents protagonistes dans le but de créer un groupe de préoccupations partagées pour aider un enfant dans un souci de bien-être à l'école.



PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son école. L'école est perçue pour certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence réciproque subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme PHARE est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. PHARE est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomènes de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES PHARE1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES PHARE1

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCELEMENT

4) Remerciements pour les travaux et achats :

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux effectués :

- Les abords de l'école ont été embellis et sécurisés : signalétique « crayon » estampillée « Ecole publique de Fréhel », passage piéton signalé par deux statues d'enfants.
- Suite à notre courrier du 17/01/2023 concernant le budget 2023, les aménagements demandés vont être réalisés dans l'automne. Concernant les petits achats demandés (réunion du 5 octobre 2023), la commande va être faite.
- Le bac à sable a été nettoyé, désherbé avant la rentrée. Le sable a été

réapprovisionné. La question du stable comme matériel de remblais a, de nouveau, été évoquée (hygiène et dispersion du sable). M. Dallet et Mme Léost répondent qu'un projet de réhabilitation de la cour et sa végétalisation est en cours (réunion avec la mairie le 12 octobre dernier)

- Salle arts visuels : Un évier à hauteur d'adulte et un plan de travail (grilles pour faciliter l'égouttage) pour le lavage des instruments, devraient être réalisés (revu avec M. Gaulier du service technique le 5 octobre).
- Mise en place d'un accès internet dans la classe des maternelles (éducation à l'image et au numérique préconisé dans les programmes dès le cycle 1) : Il n'y a pas de prise internet fonctionnelle. Serait-il possible de demander l'intervention de SBSI (entreprise qui s'occupe de la maintenance du parc informatique) ? Un devis nous a été adressé, pour un montant de 297,90.

L'équipe enseignante se réjouit des très bons rapports entretenus avec les membres de la municipalité qui répondent toujours favorablement, autant que faire se peut. Cette relation positive permet un réel travail en collaboration.

5) Les projets :

- Les élèves de CM1-CM2 ont participé les 19-21 et 22/09 au projet voile, lissé sur 6 séances (3 journées entières), pour un montant total 1950,00€ (5 séances sont financées par la municipalité de Fréhel, à hauteur de 1625,00€ et la 6^{ème} séance est financée par l'amicale laïque à hauteur de 325,00€ ; les transports sont financés par DINAN Agglomération (environ 300,00€ pour 3 trajets aller-retour).
 - initiation tennis pour les CE et CM : septembre.
 - Piscine pour les GS-CP de Fréhel et CE1-CE2 .La séquence d'apprentissage se fera tous les mardis et vendredis : 10 séances
 - CE1-CE2 : de 14h30 à 15h15, à partir du 6 Octobre jusqu'au 21 novembre
 - GS-CP: de 14h30 à 15h15, à partir du 31 mai jusqu'au 2 Juillet
- Nous remercions les parents bénévoles ayant passé l'agrément !
- En partenariat avec le syndicat mixte : 4 séances : Classe des GS-CP et CE1-CE2 : **A la rencontre des milieux littoraux** : De manière à poursuivre notre travail sur le paysage amorcé l'année, dernières, cette année, nous travaillerons sur 4 mosaïques de milieux littoraux qui ponctuent notre joli trait de côte : leurs caractéristiques, leur biodiversité et leurs interactions. L'estran rocheux, la laisse de mer, les oiseaux nicheurs et les landes littorales. Ce projet est soutenu financièrement par l'amicale laïque (432,00 + coût des transports)
 - Toute l'école va participer au Festival du théâtre pour Rire de Matignon le 14 novembre à 10h00 (classes des maternelles et GS-CP) : « le renard et la terre » et le 16 novembre à 10h00 pour les CE et CM : « le secret des arbres ». (transports financés par l'amicale Laïque)
 - Les CM participent au festival de la BD avec exposition des différents travaux sur les super-héros.
 - Les CM vont être sensibilisés au travail de mémoire collective dans le cadre de la commémoration du 11 novembre.
 - Cinécole : Cette année, le projet est en sommeil, le temps de la réfection de la salle.

Proposition cinéma : en lien avec l'EHPAD, film inter générationnel (aller voir un film à l'EHPAD avec les personnes âgées)

- L'animateur sportif de DINAN Agglomération va animer 2 séquences sportives avec les classes de CE et CM : Athlétisme (période 2) et orientation (période 4).
- Les classes aimeraient participer à différentes rencontres sportives en fonction des propositions et places disponibles.
- Le projet littérature en partenariat avec la bibliothèque de Fréhel : en cours de rédaction.
- Classe montagne pour les CM : projet en cours de réalisation pour validation par l'inspection : du 13 au 20 Janvier 2024 à la station du Val Louron dans les Pyrénées. Les Cm partageront l'expérience avec les CM de l'école Publique de Plancoët.
- Spectacle des Trois chardons le 22 janvier : conte théâtralisé (financé par l'amicale Laïque).
- Le projet-Chorale d'école se perpétue, avec un spectacle le 16 Février (salle des fêtes de Fréhel) : à confirmer. Notre thème : les chanteurs engagés : chansons ayant traits à la bienveillance, le bien-être et les compétences psycho-sociales.
- Les classe des GS-CP et CE (à partir du 11 mars, pour 10 séances) vont concrétiser un projet danse en collaboration avec l'intervenante de l'APMI (Atelier des pratiques musicales intercommunal). Le projet s'articule autour des émotions (les lundis de mars, puis les mardis après-midi jusqu'au 28 mai) : Ces deux projets ont été construits et pensés dans une dynamique de continuité des apprentissages amorcés l'année passée, de manière à poursuivre et approfondir la démarche culturelle et artistique.
- Venue d'un intervenant du spectacle le 5 Avril pour les classes jusqu'au CP sur le thème « le cycle de l'eau » (conté par Bruno MAREC), pour les CE-CM : les énergies (budget 450€, financé par l'Amicale laïque)
- Les élèves de CM1-CM2 vont participer au cross du collège d'Erquy le 19 Avril 2024 pour amorcer la liaison CM2/6^{ème}.
- La fête de l'école aura lieu fin juin : certainement le 28.

6) Points divers :

- Un exercice sécurité - incendie a été réalisé le jeudi 5 octobre (en présence du policier municipal et de l'adjoint aux affaires scolaires). D'autres exercices sécurité (incendie, PPMS en cas d'accident majeur et intrusions) sont programmés sur toute l'année.

Remerciement :

Un remerciement est adressé à toutes les personnes ayant participé au conseil d'école qui s'achève à 20h25.

Rédaction et relecture : Mme LÉOST, Mme GESTIN Isabelle, Mme ROUY Réjane, M. DALLET Yves



PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son école. L'école est perçue pour certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme PHARE est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. PHARE est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES PHARE¹

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES PHARE¹

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCÈLEMENT